



Compte rendu Réunion Covid-19 en format CTM

25 mars 2020

La réunion, sous forme d'audio-conférence est présidée par Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint du ministère.

L'Alliance du Trèfle est représentée par Valérie Boyé.

Cette réunion constitue un premier échange informel et vise à organiser les modalités, formelles et informelles, d'échanges ultérieurs.

Monsieur Mérillon rappelle que tous les agents ont été destinataires de la lettre du Ministre et de l'instruction de la Secrétaire générale et qu'une instruction homologuée a été rédigée par le Ministère de l'intérieur pour les DDI ainsi que plusieurs documents de la DGER pour la continuité pédagogique.

Les DRAAF sont invitées à faire remonter 2 fois par semaine au MAA une synthèse de leurs questionnements et de ceux des agents ou des organisations syndicales (OS). Le point de vigilance actuel, au vu des retours est lié aux difficultés et modalités d'organisation du télétravail. Le partage des bonnes pratiques dans les régions est également encouragé (ex : guide de la Région Grand Est sur le télétravail).

Monsieur Mérillon remercie les OS des questions qui lui ont été remontées, notamment sur les sujets RH. L'administration peut répondre dès maintenant pour certaines d'entre elles, mais d'autres dépendent de décisions interministérielles. Des réunions hebdomadaires interministérielles ont lieu pour traiter de ces questions.

Par ailleurs, Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, rencontrera le 26 mars les organisations syndicales pour faire un point d'étape sur la situation actuelle.

Chaque OS est ensuite invitée à exprimer tour à tour ses remarques et questionnements.

Questions des organisations syndicales et réponses de l'administration

L'Alliance du Trèfle expose les principaux points relevés dans le courrier qu'elle a adressé le 24 mars à la Secrétaire générale du MAA (voir le courrier).

Intervention de Philippe Mérillon

La première préoccupation du MAA est la sécurité sanitaire des agents avec un rappel de l'importance du respect des règles sanitaires et des gestes barrière.

➤ Situation sanitaire

La MAA va suivre au mieux la situation, ainsi que le nombre d'arrêts maladie. Une information sera prochainement faite sur la situation sanitaire des agents.

A ce jour, il y a quelques cas confirmés d'agents atteints par le Covid-19, dont quelques uns en situation grave et d'autres avec uniquement des symptômes de moindre intensité, sachant que sans hospitalisation, la maladie ne peut être confirmée.

➤ Télétravail

Le niveau de télétravail se situe entre 85 et 90%, voire bien au-delà parfois, avec toutefois une ambiguïté entre ce qui relève du télétravail et les autorisations spéciales d'absence (ASA). Il reconnaît que sur ce point, une approche la plus claire possible est indispensable.

Une telle situation ne pouvait pas être anticipée et a forcément généré des problèmes d'équipement. Les services y ont répondu au mieux et avec de la souplesse en autorisant même l'utilisation de matériel personnel.

Le nombre de connexions possibles par VPN a été augmenté ainsi que la capacité du réseau informatique de l'État (RIE) et le MAA examine tous les moyens possibles de communication à distance.

Il reconnaît que le télétravail est compliqué et que les demandes doivent être cohérentes avec la capacité de l'agent de les réaliser.

➤ PAC

Pour les problèmes relevés en DDI, c'est le ministère de l'Intérieur qui est à la manœuvre mais le MAA est en prise direct avec les DDI sur les métiers de notre compétence, notamment en abattoir et pour la PAC.

Concernant le calendrier de la PAC, l'administration a conscience que certains agriculteurs venaient se faire aider dans les DDT ce qui n'est actuellement pas possible. La commission européenne a fait une ouverture de report de délais. Il est probable que la France pourra obtenir un report de l'échéance pour les déclarations de la PAC.

➤ Contractuels payés par l'État

C'est un sujet identifié et complexe.

Les contrats à échéance et qui devaient être renouvelés le seront. Pour les contrats en cours avec des difficultés pour travailler (cas des vacataires PAC notamment), leur situation est en cours d'examen.

➤ Périmètre des missions essentielles

Des plans de continuité d'activité (PCA) sont établis. C'est un sujet important mais complexe pour trouver la juste mesure entre le respect du confinement et le maintien de la continuité du service public.

Organisation et fonctionnement du ministère et des services dans le contexte actuel

Intervention de Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines

➤ **Mobilité**

Au vu des difficultés remontées par toutes les OS, le MAA envisage un report des échéances tout en essayant de ne pas mettre en péril les prises de poste au 1^{er} septembre.

Une note doit paraître au BO Agri le 26 mars pour préciser les nouvelles échéances

- Date limite de candidature : 17 avril au lieu du 31 mars pour les agents du MAA, 1^{er} avril au lieu du 25 mars pour les candidats externes,
- Saisie des avis et classements des structures (période du 20 au 30 avril)
- Communication des avis aux candidats à partir du 18 mai
- Publication des premières décisions le 23 juin et des secondes le 3 juillet

Ainsi il resterait encore 2 mois pour l'organisation des déménagements éventuels des agents pour leur prise de poste.

Ce décalage conduit à annuler le second cycle de mobilité prévu début juillet. Les postes vacants sur cette période seront traités au fil de l'eau

Le MAA va rappeler aux structures l'importance de réaliser les entretiens téléphoniques.

➤ **Entretiens professionnels**

Le retour des comptes rendus d'entretien professionnel sera sûrement reporté à la rentrée.

➤ **Situation pour les paies**

La paie de mars est déjà bouclée

Celle d'avril sera une répétition à l'identique de celle de mars.

Il n'y aura donc pas de correction des situations qui devaient être corrigées.

Une priorité est fixée pour la paie des nouveaux arrivants au 1^{er} avril ou des renouvellements de contrats. Ils seront traités par un acompte à 100% du montant (décision de la direction générale des finances publiques).

Pour la paie de mai, il n'y a pas encore d'instruction.

➤ **Autorisations spéciales d'absences :**

La position définie interministérielle par la DGAPF est que ça ne génère pas de RTT. Jean-Pascal Fayolle encourage les personnes à prendre leurs congés comme prévu.

Intervention de Loïc Evain, directeur général adjoint de la DGAL

L'administration a défini les activités essentielles pour les services et a rédigé :

- Des notes illustrant ce qui est attendu des services pour les activités essentielles, y compris les activités dégradées,
- Une instruction sur la continuité de l'activité de protection animale,
- Une note sur l'import-export, les échanges intra-européens et une sur les analyses de laboratoire prioritaires,
- Une note vers les délégués,
- Un projet de courrier est en cours pour les présidents des conseils départementaux,
- Des fiches réflexes ont été diffusées sur la conduite des contrôles, précisant les conditions de sécurité sanitaire avec des indications détaillées sur les comportements à adopter pour éviter les risques.

Pour assurer la continuité des inspections en abattoir, les DRAAF et les IGAPS doivent identifier des suppléants à même de remplacer les malades.

Seules les missions essentielles à la production alimentaire sont à conduire. Tout déplacement qui peut être évité doit être évité et les contrôles sur les établissements de remise directe sont considérés comme secondaires.

En cas de problème constaté, les remontées sont à faire auprès du DDI ou du Préfet (relève de la responsabilité du Préfet). Faute d'application des consignes, le service d'inspection se retire.

Il signale qu'il y a aussi une fiche sur les bonnes pratiques de sécurité sanitaire sur les postes frontaliers.

Pour la situation sanitaire dans les abattoirs, Philippe Mérillon considère que les agents doivent respecter les consignes des autorités sanitaires et les décisions interministérielles qui sont celles retenues dans les fiches réflexes diffusées. Il reste toutefois vigilant en ce qui concerne le respect indispensable des gestes barrières aux postes de travail.

Intervention de Jean-Luc Tronco, adjoint à la directrice générale de la DGER

La situation exceptionnelle que l'on vit nécessite de répondre en urgence dans des conditions difficiles pour assurer la continuité du Service et la DGER salue la mobilisation des agents, enseignants ou non et des personnels à la DGER et en DRAAF.

La DGER travaille en conditions dégradées au niveau matériel et humain en se focalisant sur l'organisation des outils pour les équipes pédagogiques et l'enseignement à distance.

- En lien avec AgroSup Dijon, presque chaque enseignant dispose d'une classe virtuelle,
- Toutes les ressources numériques et le réseau de l'enseignement agricole ont été mobilisées,
- Une cellule d'appui par le SRFD vient en soutien des établissements,
- Création d'une boîte fonctionnelle pour répondre aux questions des équipes pédagogiques,
- Toutes les directives sont mises en ligne sur ChloroFil après validation,
- Une réunion en format CTEA aura lieu par conférence téléphonique dans une semaine,
- Le DGER travaille avec Agro Sup Dijon, pour le lien avec les enseignants, mais eux aussi travaillent en mode dégradé.



Beaucoup de questions se posent sur le télétravail, la continuité pédagogique, les examens, les congés, la sécurité des agents, les problèmes matériels.

➤ **Clarification de missions essentielles**

Ce sont les chefs d'établissement qui ont la responsabilité d'assurer la continuité pédagogique. Ils peuvent faire appel à des agents libérés de leurs activités pour participer à la vie de l'établissement.

Ainsi, certains assistants d'éducation ont été sollicités pour contacter, par téléphone, une liste d'élèves ou familles mais, de leur domicile, sans déplacement dans les établissements.

➤ **CHSCT REA et CT REA**

Certaines DRAAF ont choisi par nécessité de fusionner ces instances.

Les DRAAF vont essayer, comme en région Auvergne-Rhône-Alpes, de mettre en place des groupes de travail pour évoquer les difficultés.

Modalités de mise en place d'informations régulières et d'échanges avec CTM et CHSCTM

Philippe Mérillon indique les modalités d'information envisagées :

- Toutes les instructions, notes de services et fiches parues vont être reprises en totalité et transmises aux OS. Il est prévu ensuite une transmission systématique aux OS.
- Envoi d'un mail hebdomadaire aux OS avec la synthèse de toutes les remontées d'informations en centrale par retour des DRAAF, et sur les missions essentielles exécutées en DDI et l'enseignement. Philippe Mérillon indique que l'administration sera attentive à la conduite en région du dialogue social,
- Enseignement : réunion spécifique en format CTEA la semaine prochaine,
- Dans la semaine du 6 avril, réunion en format CHSCTM,
- Réunion d'information hebdomadaire en format CTM.

Proposition d'adaptation de la mise en œuvre de la feuille de route sociale

- Le CTM du 31 mars, ne comportant pas de points urgents, sera reporté.
- Les groupes de travail prévus au 1^{er} semestre 2020 sont maintenus dans la feuille de route mais seront reportés si leur tenue n'est pas possible.
- Les groupes de travail sur les LDG avancement/promotions et la rupture conventionnelle ne peuvent attendre et se tiendront en conférence à distance.
- La finalisation du travail sur le fonctionnement des instances, qui est déjà bien avancé, va se faire prochainement par transmission du projet par mail pour intégrer les dernières remarques des OS.
- Le GT sur les CHSCT se fera au second trimestre en intégrant les changements liés à la loi de transformation de la fonction publique .



- Concernant le rythme, ou le report éventuel, des réformes découlant de la loi de transformation de la fonction publique, il n'y a pas encore de visibilité .
- Par contre, le report au 1^{er} janvier de la mise en place des réformes de l'organisation territoriale de l'État est confirmé.

Un RETEX (voire plusieurs car cela touche de nombreux thèmes) sur la gestion de la crise liée au Covid-19 sera évidemment indispensable pour en tirer les enseignements. Mais pour l'instant l'heure est à la gestion de la crise.

A l'issue de cette réunion, l'administration va rapidement rédiger une FAQ qui va être mise en ligne pour tous les agents (dans un premier temps avec les réponses du MAA, puis complétée par les réponses relevant de l'inter-ministériarité).

Elle sera progressivement complétée avec les réponses apportées aux nouvelles questions qui remonteront des OS et des services.